FICHE

Outil d'aide au premier recours : repérer et accompagner pour diminuer le risque alcool pour tous

Validée par le Collège le 20 juillet 2023

Acteurs de premier recours, vous jouez un rôle clé dans l'accompagnement des usagers du système de santé pour diminuer le risque alcool. Même en l'absence de signe d'alerte, pensez à repérer toutes les pratiques d'usage, y compris l'alcoolisation ponctuelle importante (*binge drinking*), pour pouvoir accompagner toutes les personnes.

Pourquoi repérer tous les usages et accompagner chaque personne ?

- L'alcool est un **sujet de santé pour tous**, pas seulement en cas de complication apparente ou d'usage problématique.
- Quelles qu'en soient les modalités d'usage, l'alcool constitue un risque pour toutes les dimensions de la personne (somatique, psychique, affective, relationnelle, familiale, socio-professionnelle, juridique, économique) et à tout âge.
- **Le repérage régulier et précoce, cela marche** : en œuvrant aux changements de comportement vis-à-vis de l'alcool, cela en réduit les complications et la mortalité.
- En tant que **professionnel de premier recours**, vous êtes un **acteur privilégié** pour toucher l'ensemble de la population et accompagner au plus près de la réalité de vie et des usages de chaque personne.

Quand et comment repérer les consommations d'alcool ?

- **En toute occasion, à tout âge et quelle que soit l'histoire de la personne**, ouvrez le dialogue sur le sujet alcool (ou reprenez-le), sans banaliser ni dramatiser.
- En consultation médicale, à l'école et l'université, en gynécologie et maternité, aux urgences, en chirurgie, à la pharmacie, au sein d'un service social ou d'une mission locale…
- Pour faire de **l'alcool un sujet de santé comme les autres**, précisez qu'il est abordé avec tous les patients et fait partie de l'évaluation globale de l'état de santé.
- Vous pouvez utiliser **l'outil du RPIB** ou vous en inspirer.
- Dialoguer, **sans juger ni culpabiliser**, en respectant la temporalité et en laissant **toujours la porte ouverte** à d'autres échanges en fonction des **besoins et priorités de la personne** (qui peuvent être de nature psychologique ou sociale).

- **Les usagers du système de santé sont dans l'attente d'informations sur le sujet alcool.** Ils estiment l'acteur de premier recours légitime pour l'aborder (notamment le médecin généraliste, la sage-femme, le pharmacien, le travailleur social).

Comment accompagner en premier recours chaque personne ?

- **Coconstruire avec la personne**, en respectant **son autonomie décisionnelle** et **son savoir expérientiel**, des actions aussi diversifiées que les données du repérage en donnent l'opportunité pour agir sur :
  - les **difficultés**, les **ressources** internes, les **motivations**, **l'ambivalence** face au changement ;
  - les **modalités d'usage** : quantité, fréquence, habitudes, rituels, ambiance, contexte, entourage, environnement, style de vie ;
  - les **effets recherchés** : via des alternatives à l'alcool ;
  - les **risques** : en œuvrant à sécuriser du mieux possible les alcoolisations importantes et les situations de vulnérabilité ;
  - les **besoins et priorités de la personne** : logement, protection en cas de violences, souffrance, travail ;
  - les **compétences psycho-sociales** (capacité de résolution et de gestion des problèmes et des émotions).
- En cas de besoin, **sollicitez les acteurs et structures dédiés** complémentaires et de soutien aux actions de premier recours, parmi lesquels :
  - microstructures médicales en addictologie ;
  - CSAPA, CAARUD ;
  - CJC pour les AJA ;
  - secteur hospitalier d'addictologie dont les ELSA ;
  - professionnels de la santé mentale ;
  - secteur de soins somatiques spécialisés.
- Mais aussi les **pairs-aidants** et les **associations d'entraide**.
- ***Pensez à fournir tous documents et liens utiles contribuant à l'information et l'auto-support.***

Les missions de premier recours sont définies par l'article L. 1411-11 du Code de santé publique. Relativement à l'alcool, **les acteurs principalement impliqués incluent** : dentistes, diététiciens, infirmiers, médecins généralistes, pédiatres, pharmaciens, professionnels de la médecine du travail, de la santé de la femme (gynécologues, sage-femmes, PMI), des milieux scolaires et universitaires, des urgences, psychiatres, psychologues, travailleurs sociaux et médico-sociaux.

Abréviations : AJA : adolescents jeunes adultes (jusqu'à 25 ans) ; CAARUD : centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues ; CJC : consultation jeunes consommateurs ; CSAPA : centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie ; ELSA : équipe de liaison et de soins en addictologie ; PMI : protection maternelle et infantile ; RPIB : repérage précoce avec intervention brève.

Ce document présente les points essentiels de la publication : Outil d'aide au premier recours : repérer et accompagner pour diminuer le risque alcool pour tous, Méthode, juillet 2023
Toutes nos publications sont téléchargeables sur www.has-sante.fr
HAS HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ | Développer la qualité dans le champ sanitaire, social et médico-social

© Haute Autorité de santé – juillet 2023